

LE CONTEXTE

Dans la cour d'école, Paul semble s'acharner sur Julie. Il ne cesse de la ridiculiser devant les autres. Il la harcèle de diverses façons : en vociférant des ordres, en la menaçant si elle refuse de lui prêter un crayon en classe ou en la « traitant de tous les noms ». Il lui arrive même de la frapper. À bord de l'autobus scolaire, Julie craint pour sa sécurité car, loin de l'école, personne ne peut lui venir en aide. À l'exception de sa bonne amie, elle n'ose pas en parler à qui que soit parce qu'elle craint les représailles de son « bourreau ». Julie subit cette situation depuis quelques mois. Le soir, elle pleure souvent et elle n'ose pas en parler à ses parents, car elle sait déjà ce qu'elle se verra répondre . . . « C'est à toi de t'affirmer! », « Apprends à te défendre », « Tu exagères, ça ne doit pas être si pire que cela ». Ces temps-ci, Julie se plaint de maux de ventre et elle ne veut plus aller à l'école. En fait, elle cherche à éviter son agresseur, mais en vain.

Nombreux sont les parents qui pourraient relater des histoires d'enfance de ce genre. Si certains d'entre eux en ont été peu touchés, d'autres ont perdu toute estime de soi, sont devenus dépressifs, et devant le désespoir, certains ont même opté pour le suicide. L'intimidation n'est pas un phénomène nouveau, mais comme plusieurs autres types d'abus, ce n'est qu'aujourd'hui que la société prend enfin conscience de son ampleur.

Pour enrayer l'intimidation, il faut d'abord sensibiliser les parents et les éducateurs pour qu'ils sachent déceler le problème. En ce moment, quand un enfant s'en plaint, il n'est pas toujours pris au sérieux. On refuse de reconnaître la situation ou on la banalise en répétant des commentaires du genre « Ce n'est pas grave, ça va passer. Ignore-le. Tu as dû le provoquer, toi aussi. Fais semblant que ça ne te dérange pas. Ce n'est qu'un problème d'enfant. » Or, l'intimidation est un problème grave qui a de graves effets sur des

personnes innocentes et exige des adultes qu'ils interviennent.

Sachons distinguer entre l'intimidation et les autres formes d'agression

L'intimidation se présente sous des formes multiples : harcèlement physique, menace, humiliation, exclusion d'un groupe, injures, violence, taquineries malicieuses, insultes, etc. Ce qui est particulier dans cette forme d'agression, c'est l'acharnement envers une ou quelques victimes innocentes afin de susciter la peur et d'assurer le contrôle. Puisque ses actes se perpétuent et s'accroissent, les victimes en deviennent terrifiées, voire traumatisées. Il ne s'agit donc pas d'une agression isolée, mais plutôt d'une situation qui, au fil du temps, ne fait que s'envenimer pour les victimes et dans laquelle l'agresseur cherche à contrôler sa victime de façon habile et subtile. Ce dernier agit loin du regard des adultes et possède un auditoire (souvent même, les amis des victimes) qui n'ose pas le dénoncer de crainte de subir les mêmes sévices.

On estime que 15 % des enfants se font ainsi intimider à l'école et bien que 5 % s'en tirent, les autres n'y arriveront pas par eux-mêmes. En l'absence d'une intervention, ces séquelles risquent d'être ressenties jusque dans leur vie adulte.

Reconnaissons les signes de l'intimidation

Pour les parents et les éducateurs, il n'est pas facile de se rendre compte qu'un enfant est victime d'intimidation, car celui-ci reste généralement muet. C'est surtout en observant des comportements inhabituels qu'ils peuvent découvrir ce qui se passe. Ainsi, l'enfant qui est victime d'intimidation :

1. se plaint constamment d'un même enfant qui le dérange;
2. perd le goût d'aller à l'école;
3. se plaint de maux de ventre ou d'autres douleurs physiques, même après qu'un médecin a confirmé qu'il n'y avait aucun problème médical;

4. perd intérêt dans les activités qu'il aimait tant auparavant;
5. devient pensif et rêveur ou au contraire, irritable, agressif et vengeur;
6. « n'est plus comme avant », au dire de l'adulte qui constate des changements d'attitude soudains;
7. ne manifeste plus sa joie de vivre et perd le goût d'apprendre à l'école.

Les victimes sont manifestement persécutées et, paradoxalement, ce sont elles qui se sentent coupables et responsables de leur sort. Ce sont souvent des enfants vulnérables, tels que des enfants timides ou des enfants qui sont incapables de se défendre ou réagissent de façon émotive, par exemple, ceux qui ont tendance à se fâcher vite ou qui pleurent pour un rien. Ces agresseurs recherchent ces cibles qu'ils jugent faciles.

Ces enfants ont besoin d'être protégés et rassurés par les adultes

Quand nous prenons conscience que notre enfant se fait intimider, nous devons absolument intervenir avec des paroles et des gestes. Nous devons tout d'abord le rassurer et lui faire bien comprendre que nous sommes prêts à faire ce qu'il faut pour le soustraire à l'intimidation. Nous devons lui dire qu'il n'est pas responsable de ce qui lui arrive, qu'il n'a pas à vivre cette situation et qu'il est une victime ayant besoin du soutien des adultes. Finalement, nous devons entreprendre une démarche semblable à la suivante :

1. Chercher à connaître depuis quand ces actes d'intimidation se produisent et faire une liste des sévices subis.
2. En privé, rencontrer d'abord le titulaire de la classe (avec ou sans son enfant) afin de dénoncer l'agresseur et demander l'anonymat.
3. Répéter la même démarche auprès de la direction de l'école – le problème grave que pose l'intimidation exige que la plus haute instance scolaire s'engage immédiatement - et chercher à savoir

s'il existe à l'école une politique en la matière.

4. Obtenir de la direction de l'école une garantie verbale que notre enfant sera protégé, qu'il sera en sécurité, et qu'en tout temps, notre enfant ou ses témoins pourront venir signaler sous le couvert de l'anonymat un acte d'intimidation.

(Il est possible que ce processus n'existe pas à l'école; si c'est le cas, il faut le mettre en place. Ce qui semble donner de bons résultats, c'est de désigner avec l'enfant un adulte de confiance à qui il pourra dénoncer tout acte d'intimidation à son endroit, comme par exemple un titulaire, une personne-ressource, une bibliothécaire, une psychoéducatrice, etc. La personne choisie doit simplement entendre la plainte et la signaler à la direction de l'école sans tarder et sans questionner. À partir de cette information, il faudra mener une sérieuse enquête sur la dénonciation afin d'appliquer de façon soutenue les conséquences qui s'imposent.

5. Pour éviter que l'intimidation reprenne, nous nous devons de vérifier discrètement de semaine en semaine, puis de mois en mois auprès de l'enfant et de ses témoins si la situation s'est améliorée. Cette étape est cruciale car l'intimidation est fréquemment un cycle où l'agresseur cesse ses activités quand il se sent surveillé, mais revient en force dès que la situation lui paraît à nouveau favorable.

La vengeance n'est pas la solution

Face à l'intimidation, il peut être tentant de suggérer à notre enfant de se venger afin de se faire justice, malheureusement, en général, cela ne fonctionne pas. Cette réaction entraîne plutôt une escalade des conflits et la victime risque d'être elle-même accusée d'intimidation et son état émotionnel est susceptible de se dégrader encore plus. Pour régler le problème de l'intimidation, il faut encourager l'enfant à persévérer dans la

recherche d'un adulte en qui il peut se confier et qui l'écouterait. Quand la victime reçoit un appui inconditionnel, il n'est plus nécessaire de se défendre.

Les victimes doivent rebâtir leur estime de soi

Dans le contexte de l'intimidation, les adultes doivent agir avec tact pour ne pas détruire encore plus l'estime de soi de ces enfants. En fait, cet abus est du même type que l'agression sexuelle en ce sens que la dénonciation est la voie la plus efficace pour assurer la sécurité et le bien-être de la victime. Par conséquent, les intervenants doivent veiller à ne pas culpabiliser davantage ces enfants, en particulier au moyen d'interrogatoires poussés ou d'accusations injustifiées car ils ont surtout besoin de notre compréhension, d'une écoute véritable et de notre disponibilité.

Pour consolider l'image de soi des victimes, il serait bon de les orienter vers des sports axés sur l'affrontement tels le judo, le taekwondo, le basket-ball, non pas pour qu'ils apprennent à se défendre, mais plutôt pour qu'ils acquièrent une plus grande confiance en eux. Dans certaines situations d'intimidation prolongées ou graves, les victimes ont intérêt à suivre une thérapie quelconque afin de surmonter les traumatismes vécus.

DROIT DE REPRODUCTION

La permission de reproduire intégralement ce dépliant est accordée à:

**Conseil scolaire de
district catholique du Centre-Sud**
Projet de comité de
participation de parents
Tél : (416) 397-6564

Internet : www.csdccs.edu.on.ca

Expiration: Janvier 2013

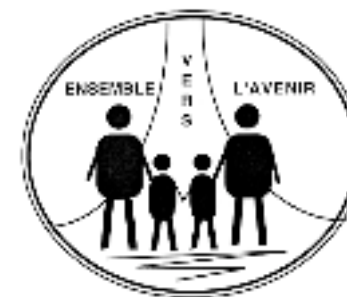
Pour tout commentaire, communiquez avec la direction d'école responsable de la distribution du dépliant.

Pour toute suggestion, communiquez avec l'éditeur par téléphone au 613-761-2392,

© Tous droits réservés. Le Petit Conseiller - 1999-2008
Droit de reproduction interdit par quelque procédé que ce soit sans une autorisation écrite de l'éditeur. une autorisation écrite de l'éditeur.

LE PETIT CONSEILLER

Peut-on mettre fin
aux souffrances des
enfants victimes
d'intimidation?



N° 39